

16.10.02

"La liberté"

## A propos d'«Appel au peuple»

Lettre des députés Claudia Cotting et Jacques Morand publiée dans votre journal du 2 octobre 2002.

Les auteurs de cette lettre ont probablement oublié que nous avons filmé le 3<sup>e</sup> audit de l'affaire Birgit Savioz à Romont le 7 septembre 2002. Nous l'avons fait par précaution.

Aujourd'hui, il est aisé de démontrer que Claudia Cotting et Jacques Morand se sont grossièrement écartés de la vérité: nous n'avons pas pu assister à un revirement de situation assez extraordinaire et l'assemblée entière ne fut nullement obligée de constater que la Justice fribourgeoise n'a pas commis d'erreur. C'est justement le contraire qui s'est produit. En plus, Appel au peuple ne s'en est pas pris violemment au Gouvernement et au Parlement fribourgeois. Ladite lettre est donc calomnieuse.

Lors du 1<sup>er</sup> audit, le 20 avril 2002 à Fribourg, Claudia Cotting a avoué en public que Birgit Savioz avait subi un détournement de patrimoine. Mais

Madame Cotting blâmait la naïveté de Birgit Savioz. Celle-ci n'est nullement une personne naïve. Elle est tombée dans le piège des fourberies de personnes habiles. L'avocat de la partie adverse est même venu à Romont se vanter d'avoir astucieusement utilisé la procédure pour parvenir à ses fins. Cependant, le fond de l'affaire reste inchangé: selon nos constats, il y a eu escroquerie, et ce délit se poursuit d'office. L'appareil judiciaire fribourgeois a dysfonctionné, et pour cette raison, ce dossier doit être rouvert. La présence de l'avocat Michel Tinguely lors des audits du 22 juin à Bulle et du 7 septembre à Romont, nous a permis de contrer sa défense. Le dossier Birgit Savioz est maintenant bien documenté et commenté sur le site Internet <http://www.swiss-corruption.com>.

Tout le monde pourra se forger sa propre opinion.

GERHARD ULRICH,  
Président «Appel au peuple»,  
Lausanne